

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

2025-2026



HOCKEY COSOM

Modifié le 25-06-2025

RSEQ
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Table des matières

ART. 1	RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS	3
ART. 2	FORMULE DE RENCONTRE	3
ART. 3	BLESSURES	3
ART. 4	MATÉRIEL ET SURFACE DE JEU	3
ART. 5	ÉQUIPEMENT DES JOUEURS	4
ART. 6	BUT	5
ART. 7	RÈGLES DE JEU	6
ART. 8	PÉNALITÉS	7

4.3 DIMENSION DU BUT

La dimension d'un filet réglementaire est approximativement de 120 centimètres de hauteur, 135 centimètres de longueur et de 65 centimètres de profondeur. Toutefois, selon les installations disponibles dans les écoles hôtes, la conformité du filet peut être approuvée par le RSEQLL. Le filet de chacune des équipes doit obligatoirement être identique.

4.4 ENCLAVE DU GARDIEN DE BUT

Devant chaque filet, on retrouve une enclave délimitée réservée au gardien de but. L'enclave doit être bien visible et délimitée par des lignes. Cette zone est de 1m x 2m. Toutefois, selon les installations disponibles dans les écoles hôtes, la conformité de l'enclave peut être approuvée par le RSEQLL. L'enclave de chacune des équipes doit obligatoirement être identique.

4.5 BANC DES PÉNALITÉS

Le banc des pénalités se situe dans l'un des quatre (4) coins du gymnase.

4.6 BANC DES JOUEURS

- Le banc des joueurs se situe dans l'un des quatre (4) coins du gymnase.
- Seuls les joueurs et l'entraîneur sont admis au banc des joueurs.

4.7 POINT DE MISE AU JEU

5.7.1 Point central de mise au jeu. Point situé au centre de la surface de jeu

5.7.2 Les points de la mise au jeu

- Il y a quatre points de remise en jeu dans chaque demi-terrain.
- La remise en jeu se fait du point le plus près de l'endroit où le jeu a été arrêté.

ART. 5 ÉQUIPEMENT DES JOUEURS

VÉRIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT

- 5.1 Les joueurs incluant le gardien de but qui présentent de l'équipement non permis ne pourront pas prendre part aux parties tant qu'ils n'auront pas régularisé leur équipement.
- 5.2 L'arbitre procède à une inspection visuelle de l'équipement des joueurs et des gardiens de but avant chaque partie.
- 5.3 Une demande de vérification d'équipement peut être demandée par une des deux équipes avant et pendant la partie. Aucune demande ne peut servir à contre-valider le but en question.
- 5.4 Si la demande de vérification s'avère fondée, le.s joueur.s fautif.s reçoivent une pénalité mineure. Dans le cas contraire (vérification non fondée), l'équipe demanderesse reçoit une pénalité mineure d'équipement.
- 5.5 Une pénalité d'extrême inconduite est imposée à tout joueur qui refuse de lui remettre son bâton ou toutes autres pièces d'équipement à la demande de l'arbitre.

ÉQUIPEMENT DU JOUEUR

OBLIGATOIRE	FACULTATIF <i>(fortement recommandé)</i>	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none"> • Les bâtons doivent être faits uniquement de matière plastique (incluant la palette) ; • Le port de lunettes protectrices sur le jeu ET sur le banc (s'applique également aux élèves-athlètes portant des lunettes de vue) ; • Tenue sportive : espadrilles, pantalon sport ou culotte courte et maillot/t-shirt numéroté). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les gants de ballon-balai ou les gants de hockey sur glace ; • Les jambières ou les protège-tibias. • Protecteur bucal 	<ul style="list-style-type: none"> • Les bâtons en composite, en bois et les bâtons DOM Élite ne sont pas acceptés ; • La palette du bâton ne peut pas être recouverte de ruban adhésif ou courbée de manière excessive. • Casque de protection

ÉQUIPEMENT DU GARDIEN DE BUT

OBLIGATOIRE	FACULTATIF <i>(Fortement recommandé)</i>	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none"> • Le casque avec une grille • Le bâton de gardien doit être fait uniquement de matière plastique (incluant la palette) ; • Les jambières de gardien de but • La mitaine et le bloqueur • Le plastron 	<ul style="list-style-type: none"> • Les protège-cuisses 	<ul style="list-style-type: none"> • Les jambières de hockey sur glace et les protège-coudes • Les épaulettes ou tout autre plastron couvrant le dos (le plastron de hockey sur glace) • Les protections au niveau des épaules et des bras procurant un avantage déloyal • Les chandails de grandeur disproportionnée et procurant un avantage déloyal

ART. 6 BUT

6.1 Un but est accordé :

- Lorsqu'il a entièrement franchi la ligne de but.
- Lorsque la balle est projetée par un joueur dans son propre but d'une quelconque façon. Le but est alors décerné au dernier joueur de l'équipe adverse ayant touché à la balle.

6.2 Un but est refusé s'il est marqué alors :

- Qu'un joueur de l'équipe offensive pose le pied sur la ligne ou à l'intérieur de l'enclave du gardien de but.
- Qu'un joueur de l'équipe offensive frappe intentionnellement et/ou de manière délibérée la balle avec son pied ou tout autre membre de son corps vers le but adverse.
- Qu'un joueur frappe la balle avec son bâton étant au-dessus de la hauteur des épaules, c'est-à-dire avec le bâton élevé.

- Que la balle touche un officiel et dévie directement dans le but. Si toutefois la balle touche un officiel sans qu'il y ait de but, le jeu continue.

ART. 7 RÈGLES DE JEU

7.1 MISE AU JEU ET TIR DE PUNITION

7.1.1 Une mise au jeu a lieu aux moments suivants :

- Au début de chaque période (centre du terrain)
- Après chaque but (centre du terrain)
- Après une infraction (dans la zone de l'équipe fautive)
- Après un but refusé (centre du terrain)

7.1.2 Un joueur ne peut faire un mouvement de recul lors de son lancer. Le cas échéant, le lancer sera interprété comme non réussi.

7.1.3 Le gardien peut bouger en tout temps dans son demi-cercle.

7.2 UTILISATION DE LA MAIN

7.2.1 Tout joueur qui ferme la main sur la balle en perd la possession et la balle est remise à l'équipe adverse.

7.2.2 Tout joueur qui touche la balle avec la main ouverte doit être le premier de son équipe à la retoucher. Si l'un de ses coéquipiers touche la balle avant lui, le geste est considéré comme une passe avec la main. Le jeu est alors arrêté et la possession de la balle va à l'équipe adverse.

7.3 SORTIE DE BALLE

7.3.1 La responsabilité de la sortie de balle est attribuée à la dernière équipe ayant touché la balle lorsqu'elle quitte la surface de jeu. La possession de la balle va alors à l'équipe adverse près de l'endroit où la balle a quitté la surface de jeu.

7.3.2 Si la balle touche le gardien de but avant de quitter la surface de jeu, la possession de la balle va alors à l'équipe adverse près de l'endroit où la balle a quitté la surface de jeu.

7.3.3 Si le gardien place la balle au sol, la balle devient en jeu et aucune restriction ne s'applique. Il ne peut cependant pas la reprendre avec ses mains.

7.3.4 Le gardien qui prend possession (arrêt) de la balle peut effectuer une passe à un coéquipier ou geler la balle. Le cas échéant, la balle sera reprise par un de ses coéquipiers derrière le but et ce dernier aura 3 secondes pour reprendre le jeu. Les joueurs adverses doivent avoir une distance de 2 mètres de la ligne de fond.

- Si aucun but n'a été marqué, une mise au jeu sera prise au point de mise en jeu près du gardien de but de l'équipe fautive.

8.1.1 Pénalités majeures

8.1.2.1 Toutes pénalités majeures entraînent une expulsion immédiate du joueur fautif. Celui-ci ne pourra pas être remplacé jusqu'à la fin de la partie. L'équipe fautive sera donc en désavantage numérique.

8.1.2.2 Se référer à la réglementation administrative pour la sanction liée à l'expulsion.

8.2 TYPE DE PÉNALITÉS

8.2.1 Pénalités mineures

- Équipement
- Bâton élevé plus haut que la hauteur de la hanche du joueur
- Accrochage / Retenir
- Coup de coude / genou
- Rudesse, mise en échec
- Interférence
- Coup de bâton / lancer un bâton
- Conduite antisportive / langage abusif
- Glissade
- Jouer la balle avec les 2 genoux par terre

* Les articles précédents s'appliquent au gardien de but lorsque ce dernier se retrouve à l'extérieur de son enceinte. Cependant, une glissade du gardien, initiée depuis son enceinte, amenant le gardien à l'extérieur de cette dernière, est tolérée.

8.2.2 Pénalités majeures

9.2.2.1 Contact excessif

9.2.2.2 Tentative de blessure

9.2.2.3 Comportement (Article 13 de la réglementation administrative au primaire)